

22E09

LAC GOUIN

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En revendu, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 - P-Eu écarté de renouvellement, U-Réfusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En revendu, D-En demande, E-Exploité
 - N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
- Statut de titres en traitement:**
 - Aire de titres en traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Territoire arpenté non désignable
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 - Aire d'occupation
 - Autorisation de bail
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 - BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la légende indique le statut du site d'exploitation

Substance extraite

G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
H) Sable de silice	P) Ferme concessionnaire	X) Calcite
I) Calcaire	J) Terre jaune	R) Résidu minier inertes
M) Minerai de fer	K) Minerai	S) Sable
E) Minerai de silice	N) Terre noire	T) Tourbe

Statut du site d'exploitation

O) Ouvert sous conditions	O) Ouvert	F) Fermé	N) Non autorisé	T) En traitement
---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
 - Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périécore urbanisée
 - Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire ou le droit de jonction et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
 - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piigonan

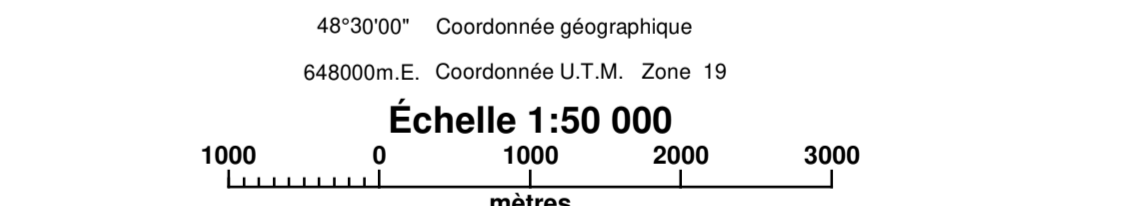
Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiampite, Essipit, Mashéwachish, Nutsashkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 -est de 20'14" ouest avec une variation annuelle géométrique de 3,5'
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

2019	2018	2017
2016	2015	2014
2013	2012	2011

